

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2015	N° 2015-757

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2015	Délibération
	Pôle de la proximité Direction collecte et traitement des déchets	N° 2015-757

Association Atelier D'éco solidaire - Attribution d'une subvention pour l'année 2015 - Décision-Autorisation

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En vue d'atteindre les objectifs de réduction des déchets inscrits dans la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle1) notamment la réduction de la production des ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant sur les 5 prochaines années, Bordeaux Métropole s'est lancée dans l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets (PLPD).

Parmi les différentes actions qui sont mises en œuvre dans le cadre du PLPD, la mise en place d'un réseau de recycleries sur l'agglomération fait partie intégrante du plan d'actions et ce afin de répondre à la directive européenne du 19 novembre 2008 qui rappelle la hiérarchie de traitement des déchets plaçant la prévention et la préparation pour le réemploi en haut de la hiérarchie.

Aussi, Bordeaux Métropole souhaite soutenir les structures qui concourent de façon active au réemploi des déchets.

Présentation de l'Atelier D'éco Solidaire

L'association Atelier D'éco Solidaire joue un rôle important dans ce domaine grâce aux différentes actions qu'elle entreprend concernant la préparation de mobilier et autres objets pour le réemploi sur le territoire de l'agglomération.

Ainsi, l'association Atelier D'éco solidaire a mis en place depuis l'année 2013, une ressourcerie créative dont les objectifs principaux sont d'ordre social, économique et environnemental.

A travers la collecte de mobilier de particulier ou de mobilier de professionnel qu'elle réutilise et valorise, elle contribue ainsi à un détournement de déchets.

Ce sont 67 tonnes de déchets qui ont été collectés par l'association en 2014 via principalement, une collecte sur rendez-vous et des apports directs sur le site, mis à leur disposition par Bordeaux Métropole, à Bordeaux Nord.

Elle dispose, à ce jour, d'un espace de vente des mobiliers et objets revalorisés. Parallèlement, elle a mis en place des supports de communication type newsletter et utilise les réseaux sociaux afin de faire connaître son activité et sensibiliser le public à l'enjeu de la réutilisation des objets et mobiliers.

En termes d'effectif, l'Association comptait dans ses rangs à la fin décembre 2014, 11 salariés dont 7 en contrat à durée indéterminée, 2 services civiques et 42 bénévoles. La ressourcerie travaille en collaboration avec 5 créateurs qui reversent à l'association une partie des montants issus de la vente de leurs objets exposés à la vente.

Bordeaux Métropole accompagne l'association depuis sa création en lui mettant gratuitement à disposition un local de 1100 m² sur un terrain de 4 456 m², situé à Bordeaux nord. Ce local est loué par Bordeaux Métropole moyennant un loyer annuel de 78 936 €.

En parallèle, l'association a fait une demande d'aide au fonctionnement pour l'année 2015. Il s'agit d'une primo demande en complément de l'aide que nous leur apportons en leur mettant à disposition un local au n° 6 rue de la Motte Piquet, Bordeaux (convention du 2 juillet 2012).

Objectifs de progrès de l'Atelier D'éco Solidaire pour l'année 2016 :

Après 3 années pleines de fonctionnement, les bilans d'activités de l'association permettent de fixer les objectifs de progrès afin de conforter financièrement l'activité ressourcerie :

- Augmentation de 25% des tonnages collectés et plus particulièrement ceux provenant des déchets des ménages (progression constatée entre 2013 et 2014 de 12%),
- Maintien de taux de réemploi
- Sécuriser les produits issus de la vente et augmenter de 30% le chiffre d'affaires issues des ventes de marchandises
- Maîtriser l'augmentation des charges salariales qui ont connu une progression de 12.74% entre 2014 et 2015 (25% estimé entre 2015 et 2016).
- Mettre en place un programme de sensibilisation auprès du grand public à travers notamment la réalisation, dans l'année, de 2 à 3 activités d'ateliers grand public de valorisation.

Budget 2015 de l'Atelier D'éco Solidaire

Bordeaux Métropole est sollicitée à hauteur de 15 000 €, sur un budget prévisionnel de 463 350 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Achats	21 500	Vente de produits finis, prestations de service	197 410
Services extérieurs	5 700	Subventions d'exploitation	
Autres services ext.	7 500	Etat (0.86%)	4 000
Impôts et taxes	500	Département (1.68%)	7 800
Charges de personnel	258 950	Bordeaux Métropole (3.24%)	15 000
Charges exceptionnelles	0	Autres produits de gestion courante	1 200
Dotation aux amortissements, provisions et engagement	0	Produits exceptionnels	0
		Transfert de charges (CNASEA)	68 740
Total (en€)	294 150	Total (en €)	294 150
Emploi des contributions volontaires en nature		Contribution en nature	
Mise à disposition gratuite des biens	79 000	Prestation en nature (17.04%)	79 000
Personnel bénévole (8 200 h X 11€)	90 200	Bénévolat	90 200
Total	463 350		463 350

Cette participation de 15 000 € de Bordeaux Métropole, correspondant à 3.24% du budget global 2015 de l'Atelier d'éco solidaire, est financée via le budget annexe déchets ménagers de Bordeaux Métropole.

Une convention de partenariat avec cette structure conditionne le versement de cette aide financière (annexe jointe) fixant à l'association des objectifs de progrès en matière de tonnage à collecter, de maintien de taux de réemploi et de maîtrise de ses charges salariales. Aussi, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit document.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales – article L5217-2,

VU le Règlement général d'intervention métropolitain en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU le Règlement d'intervention pour les attributions de subventions dans le cadre de l'élaboration du Programme local de prévention des déchets,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'Atelier D'éco solidaire d'un montant de 15 000 € est recevable car ses actions contribuent aux objectifs définis par Bordeaux Métropole en matière de réduction des déchets,

DECIDE

Article 1 :

L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 €, au titre de l'année 2015, à l'association Atelier D'éco Solidaire conditionnée pour partie à l'atteinte des objectifs de progrès fixés par voie de convention.

Article 2 :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention financière ci-annexée, destinée notamment à déterminer les modalités de versement de la subvention métropolitaine.

Article 3 :

La dépense correspondante sera imputée sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice en cours chapitre 65 - article 6574.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 14 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 14 DÉCEMBRE 2015	Monsieur Dominique ALCALA